

RÈGLEMENT OFFICIEL
« TRAIN TO TRAIL EXPERIENCE
EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX MEMBRES DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ
COLUMBIA UNLOCK »
TIRAGES AU SORT EN LIGNE

AUCUN ACHAT NI PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER.
UN ACHAT OU UN PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT
N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

1. **ÉLIGIBILITÉ:** Ce tirage au sort en ligne « Columbia Members Exclusive outdoor adventure week-end » est ouvert uniquement aux personnes qui (a) sont des résidents légaux du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Autriche, de l'Irlande, de la Finlande, de la Suisse, de la République tchèque ou de la Pologne (b) sont âgées d'au moins dix-huit (18) ans au moment de la participation, (c) disposent d'un accès à Internet et d'une adresse e-mail valide, (d) sont membres du programme Columbia UNLOCK (c'est-à-dire ayant créé un compte sur le [site Columbia](#)) (e) disposent d'une assurance voyage et activités complète et (f) sont titulaires d'un passeport valide et, si nécessaire, d'un visa valide permettant de se rendre sur le lieu de l'événement. Les employés ou prestataires du Sponsor, d'un concurrent du Sponsor ou de leurs sociétés affiliées, filiales, agents, distributeurs, grossistes, détaillants ou agences de publicité et de promotion, ainsi que leurs conjoints, parents, frères et sœurs, enfants et membres du foyer, ne sont pas éligibles. Ce tirage au sort est soumis au droit belge.

2. L'Événement comprend des activités physiquement exigeantes, notamment une randonnée guidée de deux jours avec un bivouac de nuit en milieu montagneux. En participant à ce tirage au sort en ligne, chaque participant confirme être en bonne condition physique et disposer d'un niveau de forme suffisant pour participer à ce type d'activités. Les gagnants pourront être tenus de compléter une déclaration sur l'honneur relative à leur état de santé et à leur condition physique avant l'Événement. Le Sponsor se réserve le droit d'exclure tout gagnant de certaines activités de l'Événement si, de l'avis raisonnable des organisateurs ou des guides, sa participation présente un risque pour sa santé ou sa sécurité.

3. **SPONSOR :** Ce tirage au sort en ligne est sponsorisé par la marque Columbia Sportswear, représentée par Columbia Sportswear Company Limited, 20 Oldfield Court, Windermere, LA23 2HJ, Royaume-Uni, numéro d'enregistrement 3854251 (« Sponsor »).

4. **ACCEPTATION DU RÈGLEMENT OFFICIEL** : La participation à ce tirage au sort en ligne implique votre acceptation pleine et entière du présent règlement officiel ainsi que des décisions du Sponsor, lesquelles sont finales et contraignantes.

5. **PÉRIODE DE PARTICIPATION ; LOT:** Ce tirage au sort en ligne commence le 7 juillet 2026 à 8h00 CET et se termine le 14 juillet 2026 à 23h59 CET (« Période de participation »). Douze (12) participants parmi toutes les participations valides remporteront :

1 (un) week-end « Train to Trail Experience » (« Événement ») du 3 septembre au 6 septembre 2026 comprenant :

- Vol aller-retour depuis l'aéroport international local vers Londres, Royaume-Uni, et transferts en taxi vers l'hébergement (classe économique)
- Billets de train de nuit Caledonian Sleeper pour le vendredi et le dimanche, en cabine double
- Tous les repas du dîner du vendredi au petit-déjeuner du lundi
- Une randonnée guidée de deux jours entièrement organisée et encadrée, avec un bivouac du samedi au dimanche (équipement de bivouac — tente, matelas et sac de couchage — pouvant être fourni gratuitement. En cas de prêt d'un sac de couchage, un drap de sac (dit « sac à viande ») sera requis, non inclus)
- Présentation d'équipements Columbia
- Un (1) pack de bienvenue Columbia

La valeur approximative du lot est de 2000 € par personne.

Les éléments suivants ne sont pas inclus :

- Tous les repas et boissons supplémentaires
- L'assurance du participant
- Tous autres coûts, frais et dépenses non mentionnés ci-dessus
- Le drap de sac de couchage
- Le transport vers et depuis l'aéroport le plus proche pour prendre le vol vers et depuis Londres
- Les frais de visa, le cas échéant

Les 12 gagnants seront tirés au sort parmi tous les participants inscrits via le site du tirage au sort en ligne mentionné ci-dessous. Une seule participation gagnante est autorisée par personne. Les lots ne sont pas transférables avant leur attribution et ne sont pas remboursables. Aucun paiement en espèces ou substitution n'est autorisé, sauf par le Sponsor, qui se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de valeur équivalente ou supérieure si celui-ci est indisponible pour quelque raison que ce soit (par exemple : rupture de stock, restrictions gouvernementales, etc.). Le Sponsor se réserve le droit de modifier la date de l'Événement pour des raisons indépendantes de sa volonté. L'hébergement et le transport sont soumis aux conditions générales standard des prestataires concernés. Les gagnants sont responsables du paiement de toutes les taxes applicables liées à la réception du lot. Toutes les activités liées à l'Événement, y compris notamment la marche, la randonnée, les interactions avec des animaux et le bivouac, sont à leurs propres risques et soumises aux restrictions des prestataires et autorités compétentes. Tous les participants devront signer une décharge avant de pouvoir participer. En cas de refus ou de non-acceptation du lot (ou d'une partie du lot), celui-ci sera considéré comme perdu.

6. PARTICIPATION: Rendez-vous sur le site du tirage au sort suivant

<https://www.columbiasportswear.be/BE/c/membership-event-train-to-trail> et suivez les instructions de participation : vous devrez remplir un formulaire avec votre prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et date de naissance (afin de confirmer que vous avez au moins dix-huit (18) ans au moment de la participation) ; confirmer votre disponibilité aux dates de l'événement ; confirmer que vous êtes titulaire de documents de voyage valides, y compris un visa si nécessaire ; répondre à des questions sur votre expérience de randonnée et les produits Columbia, puis cliquer sur « Let's go ». Chaque participant s'engage à fournir des informations exactes. Le Sponsor décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'une fausse identité ou d'usurpation d'identité. La participation est exclusivement en ligne et les lots seront attribués uniquement aux participants en ligne. Une seule participation est autorisée par personne. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Les frais de communication ne sont pas remboursés. Le Sponsor ne saurait être tenu responsable des pertes, retards ou erreurs techniques, sauf faute imputable au Sponsor. La preuve d'envoi ne constitue pas une preuve de réception. Le Sponsor se réserve le droit de modérer ou d'exclure toute participation non conforme. Les décisions du Sponsor sont définitives.

7. WINNER SELECTION: By entering this On-Line Prize Draw, you agree that Sponsor or its subsidiaries and affiliates and/or each of their representatives, employees, agents and contractors, together with an independent party as juror verify your entry. Within twenty-four (24) hours following the conclusion of the Entry Period, an independent party will draw the potential winners from among all eligible entries. Sponsor's decision is final and no correspondence will be entered into. Sponsor will notify each potential winner by e-mail within two (2) days. If a potential winner cannot be notified, verified or confirmed within three (3) days of notification, a prize is declined, or a potential winner is not eligible for award of a prize for whatever reason, an alternate potential winner will be selected by random drawing from all eligible entries.

8. EXIGENCES APPLICABLES À CHAQUE GAGNANT POTENTIEL: Les gagnants potentiels seront contactés par le Sponsor ou ses agents, employés ou prestataires et devront fournir leur nom complet, leur adresse postale ainsi qu'une déclaration d'éligibilité confirmant le respect du présent règlement dans un délai de sept (7) jours à compter de la notification. Vous ne serez déclaré gagnant qu'après vérification de votre éligibilité à participer.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES : En participant, les participants confirment avoir lu, compris et accepté les règles du tirage au sort en ligne. Le Sponsor se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier ce tirage au sort en ligne si un problème, indépendant de sa volonté, affecte l'administration ou la sécurité de celui-ci. Dans ce cas, le Sponsor se réserve le droit de désigner un gagnant parmi les participations éligibles reçues jusqu'au moment de la défaillance ou de son identification. Le Sponsor se réserve le droit de restreindre la participation à toute personne à tout moment et/ou de disqualifier toute participation pour des raisons légitimes. Toute tentative visant à

compromettre le bon déroulement du tirage au sort peut constituer une violation de la loi, et le Sponsor se réserve le droit de demander réparation dans toute la mesure permise par la loi. Le fait pour le Sponsor de ne pas faire appliquer une disposition du présent règlement ne constitue pas une renonciation à cette disposition. Toute activité liée au tirage au sort est soumise à vérification et/ou audit afin de s'assurer du respect du règlement, conformément aux règles applicables en matière de protection des données (voir point 11). Vous acceptez de coopérer raisonnablement avec le Sponsor dans le cadre de ces vérifications et/ou audits, qui seront effectués conformément à la politique de confidentialité du Sponsor (voir clause 11 ci-dessous).

10. ORGANISATEUR : Pour l'organisation du tirage au sort en ligne, le Sponsor fait appel à son sous-traitant SEKOYA DIGITAL, société par actions simplifiée au capital de 63 370 euros, dont le siège social est situé 231 rue Saint Honoré, 75001 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS B 900 234 329. SEKOYA DIGITAL est une société spécialisée dans la collecte de données. Dans ce cadre, SEKOYA DIGITAL organise des jeux concours en ligne pour le compte du Sponsor. L'éditeur du site est la société SEKOYA DIGITAL, responsable de la publication. La directrice de la publication du site est Natacha ORDAS. L'hébergement du site est assuré par SEKOYA DIGITAL via la société Hosteur, dont le siège social est situé 231 rue Saint Honoré, 75001 Paris. Pour l'organisation de l'événement, le Sponsor fait appel à son sous-traitant Brandnation Integrated Ltd, dont le siège est situé Mary Sheridan House, 11-19 St Thomas Street, Londres, Angleterre, SE1 9RY, Royaume-Uni, numéro d'enregistrement : 06695917.

11. AUTORITÉ ; DÉCLARATIONS. Vous êtes responsable envers le Sponsor de toute perte résultant de votre négligence, faute ou violation des déclarations, garanties ou autres obligations prévues par le présent règlement. En cas de litige ou d'ambiguïté concernant l'identité de la personne ayant soumis une participation, celle-ci sera réputée avoir été soumise par le titulaire autorisé du compte correspondant au nom d'utilisateur ou à l'adresse e-mail utilisée lors de la participation. Le « titulaire autorisé du compte » désigne la personne physique à laquelle un nom d'utilisateur ou une adresse e-mail a été attribué par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services ou toute autre organisation responsable de l'attribution des adresses e-mail ou des noms d'utilisateur associés au domaine concerné.

12. DONNÉES PERSONNELLES : Vous comprenez que vous fournissez vos informations au Sponsor et/ou à Sekoya Digital et/ou à Brand Nation. Toutes les données personnelles que vous soumettez dans le cadre de ce tirage au sort en ligne seront traitées conformément à la politique de confidentialité du Sponsor (disponible ici), sauf disposition contraire indiquée dans le présent règlement et les supports du jeu. Vos données seront partagées avec les agents, représentants et autres tiers impliqués dans l'exécution, l'administration ou l'hébergement du tirage au sort. Aux fins de cette opération, Sekoya Digital et/ou Brand Nation agissent en tant que sous-traitants et responsables du traitement. Sous réserve de votre consentement (et conformément à la politique de confidentialité), le Sponsor pourra utiliser vos données à des fins marketing, d'analyse ou de communication et vous adresser des offres. Pour recevoir ces communications, veuillez suivre les instructions « opt-in » sur le site Columbia ou dans les e-mails. Les photos prises lors de l'événement pourront être utilisées à des fins marketing si vous y avez explicitement consenti au préalable.
<https://www.columbiasportswear.be/BE/l/privacy-policy>
<https://www.columbiasportswear.be/>

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : LE SPONSOR NE SERA RESPONSABLE QUE DES DOMMAGES DIRECTS ET PRÉVISIBLES RÉSULTANT D'UNE VIOLATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OU DE SA PROPRE NÉGLIGENCE, ET NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. RIEN DANS CE RÈGLEMENT N'EXCLUT OU NE LIMITE LA RESPONSABILITÉ DU SPONSOR EN CAS DE DÉCÈS OU DE BLESSURE CORPORELLE CAUSÉE PAR SA NÉGLIGENCE, DE FRAUDE OU DE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ NE POUVANT ÊTRE EXCLUE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE. LE SPONSOR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LE LOT, SAUF DANS LA MESURE REQUISE PAR LA LOI. LES DROITS LÉGAUX DES PARTICIPANTS, Y COMPRIS CEUX PRÉVUS PAR LA LÉGISLATION LOCALE DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS, NE SONT PAS AFFECTÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT. EN PARTICIPANT, CHAQUE PARTICIPANT RECONNAÎT QUE LA PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT SE FAIT À SES PROPRES RISQUES ET QU'IL LUI APPARTIENDE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE APPROPRIÉE. LE SPONSOR NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT INCIDENT, ACCIDENT OU DOMMAGE SURVENANT PENDANT

L'ÉVÉNEMENT, SAUF EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE OU DE FAUTE INTENTIONNELLE DE SA PART.

14. LITIGES : Le Sponsor se réserve le droit de prendre toute décision à sa seule discrétion concernant ou liée à ce tirage au sort en ligne, et ses décisions sont finales et contraignantes. Toutes les questions relatives à la construction, la validité, l'interprétation et l'exécution du présent règlement, ainsi que les droits et obligations des participants et du Sponsor dans le cadre de ce tirage au sort en ligne, seront régies et interprétées conformément au droit belge. Les activités de l'Événement sont soumises aux lois de la juridiction dans laquelle l'Événement a lieu, y compris toute réglementation locale applicable aux activités de plein air et de montagne. Sous réserve des droits impératifs dont vous pourriez bénéficier en vertu des lois de votre pays de résidence vous permettant de saisir vos juridictions locales, vous acceptez que les tribunaux belges aient compétence exclusive pour tout litige lié au présent règlement, et vous acceptez leur compétence. Pour tout litige lié à l'Événement lui-même, les tribunaux belges auront compétence exclusive, sous réserve des mêmes droits impératifs des consommateurs.

15. RÈGLEMENT OFFICIEL ET LISTE DES GAGNANTS : Vous pouvez obtenir les résultats du tirage au sort en ligne ainsi qu'une copie du présent règlement en envoyant une enveloppe affranchie avec votre adresse au Columbia On-Line Prize Draw Team, Columbia Sportswear International Sarl, Geneva Business Centre, 12 Avenue des Morgines, 1213 Petit-Lancy, Suisse. Les informations peuvent ne plus être disponibles au-delà d'une durée d'un an, sauf obligation légale contraire.